



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION-RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 377-23

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 213 413 \$ POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CPE L'ESCALE, INSTALLATION L'ESCALE DES MOUSSAILLONS DE 21 PLACES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 368-22

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement # 377-23 décrétant une dépense et un emprunt de 1 213 413 \$ pour des travaux d'agrandissement du CPE l'Escale, installation l'Escale des Moussaillons de 21 places et abrogeant le règlement # 368-22

Que le règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité (www.saint-gervais.ca) et sur demande à (info@saint-gervais.ca) ou au 418-887-6116. Le règlement pourra aussi être consulté au bureau municipal, situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec), selon les heures d'ouverture habituelles;

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 29^e jour du mois de janvier 2024.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut concernant le règlement # 377-23, décrétant une dépense et un emprunt de 1 213 413 \$ pour des travaux d'agrandissement du CPE l'Escale, installation l'Escale des Moussaillons de 21 places et abrogeant le règlement # 368-22, soit en fonction des modalités d'affichage.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois de janvier 2024.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

